

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

## AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du ONZIÈME jour du mois d'AVRIL 2016,

### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 570-2016

**AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉPARATION ET  
D'AMÉLIORATION DE L'UNITÉ DE SERVICE |INCENDIE| ET L'AFFECTATION DE LA  
SOMME DE 17 812\$ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 453-2009  
EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 17 812\$.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 14<sup>e</sup> jour d'AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le quatorzième jour d'avril DEUX MILLE SEIZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce QUATORZIÈME jour d'AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM